



Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



TROPHEE DES GASTLOSEN

Manche de la Swiss Cup CAS (Coupe Suisse de ski alpinisme)

Règlement de course 2024

Conditions spécifiques du Trophée des Gastlosen au Règlement
de la Swiss Cup CAS

1. Préambule important

En s'inscrivant au Trophée des Gastlosen, les participants attestent :

- avoir une bonne connaissance de la montagne et de son environnement naturel ;
- avoir une bonne expérience du ski-alpinisme en montagne, leur permettant notamment de maîtriser les pentes raides en montée ainsi qu'en descente, skis aux pieds ou en portage, sur des terrains naturels non damés et avec les conditions météorologiques du moment

2. Inscriptions - participation

Cette épreuve se dispute par équipes de 2 ou 3 coureurs.

Elle est ouverte à des formations féminines, masculines et mixtes.

Ce règlement s'applique à tous les concurrents, y compris à la catégorie populaire.

L'inscription se fait par le biais du portail internet de notre partenaire MSO Chrono. Pour être validée, l'inscription doit être payée de suite par le biais d'une carte de crédit et les deux ou trois coureurs doivent être inscrits.

Les modifications d'inscription doivent se faire au minimum 7 jours avant la course.

Les inscriptions sont limitées à 500 participants.

Si le quota de 500 participants n'est pas atteint avant la course, les instructions pour les inscriptions sur place seront données par le biais du site internet : www.trophee-gastlosen.ch.

Les coureurs sont classés dans les catégories suivantes, selon leur âge.

Parcours A (grand parcours)

Sexe	Âge	Naissance	Catégorie	Classement
Féminin	21-23 ans	2001 - 2003	U23 - Dames	Equipe 2 coureurs
Féminin	24-44 ans	1980 - 2000	Seniors Dames	Equipe 2 coureurs
Féminin	45-54 ans	1970 - 1979	Master Dames I	Equipe 2 coureurs
Féminin	55-100 ans	1924 - 1969	Master Dames II	Equipe 2 coureurs
Féminin	15-100 ans	1924 - 2009	Training PDG Hommes	Equipe 3 coureurs
Masculin	21-23 ans	2001 - 2003	U23- Hommes	Equipe 2 coureurs
Masculin	24-44 ans	1980 - 2000	Seniors Hommes	Equipe 2 coureurs
Masculin	45-54 ans	1970 - 1979	Master Hommes I	Equipe 2 coureurs
Masculin	55-100 ans	1924 - 1969	Master Hommes II	Equipe 2 coureurs
Masculin	15-100 ans	1924 - 2009	Training PDG Dames	Equipe 3 coureurs

Parcours B (petit parcours)

Sexe	Âge	Naissance	Catégorie	Classement
Féminin	15-20 ans	2004 - 2009	Junior Filles	Equipe 2 coureurs
Féminin	15-100 ans	1924 - 2009	Fun pop Dames	Equipe 2 coureurs
Masculin	15-20 ans	2004 - 2009	Junior Garçons	Equipe 2 coureurs
Masculin	15-100 ans	1924 - 2009	Fun pop Hommes	Equipe 2 coureurs

En cas de coureurs dans des catégories différentes, les classements se font comme suit :

Parcours A (grand parcours)

	U23- Dames	Seniors Dames	Master Dames I	Master Dames II	U23- Hommes	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II
U23- Dames	U23-Dames	Seniors Dames	Master Dames I	Master Dames II	U23- Hommes	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II
Seniors Dames	Seniors Dames	Seniors Dames	Seniors Dames	Seniors Dames	U23- Hommes	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II
Master Dames I	Master Dames I	Seniors Dames	Master Dames I	Master Dames I	U23- Hommes	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II
Master Dames II	Master Dames II	Seniors Dames	Master Dames I	Master Dames II	U23- Hommes	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II
U23- Hommes	U23- Hommes	U23- Hommes	U23- Hommes	U23- Hommes	U23- Hommes	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II
Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes	Seniors Hommes
Master Hommes I	Master Hommes I	Master Hommes I	Master Hommes I	Master Hommes I	Master Hommes I	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes I
Master Hommes II	Master Hommes II	Master Hommes II	Master Hommes II	Master Hommes II	Master Hommes II	Seniors Hommes	Master Hommes I	Master Hommes II

Dans les catégories PDG, les équipes mixtes sont classées dans la catégorie Hommes.

Parcours B (petit parcours)

Parcours B	Jun. Filles	Jun. Garçons	Fun pop Dames	Fun pop Hommes
Jun. Filles	Jun. Filles	Jun. Garçons	Fun pop Dames	Fun pop Mixte
Jun. Garçons	Jun. Garçons	Jun. Garçons	Fun pop Mixte	Fun pop Hommes
Fun pop Dames	Fun pop Dames	Fun pop Mixte	Fun pop Dames	Fun pop Mixte
Fun pop Hommes	Fun pop Mixte	Fun pop Hommes	Fun pop Mixte	Fun pop Hommes

Parcours, postes de contrôle et ravitaillement

Un grand parcours (parcours A) et un petit parcours (parcours B) sont disponibles. Il n'est pas possible de changer de parcours après l'inscription.

Pour le détail, veuillez-vous référer aux cartes publiées sur le site internet. Elles vous renseigneront sur le lieu de départ et d'arrivée, sur les dénivelés, les postes de contrôle et de ravitaillement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps et sans information préalable.

Le balisage, sur le terrain ou sur les cartes du Trophée des Gastlosen, se fait comme suit :

- Montée : drapeau vert
- Descente : drapeau rouge
- Portage : drapeau jaune

3. Assurance, responsabilité

En cas d'accident, les organisateurs déclinent toute responsabilité directe ou indirecte envers les concurrents, spectateurs et tiers en cas de non-respect de cette clause.

Tout rapatriement sur le parcours est à la charge du participant, respectivement de son assurance. Il est recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

4. Considérations générales

Chaque concurrent porte son dossard d'une manière bien visible selon les instructions données lors de la remise des dossards.

En cas de portage, les skis sont obligatoirement attachés sur le sac, en aucun cas glissés dans les bretelles.

Les manipulations de collage et de décollage des peaux de phoque ont lieu obligatoirement dans les zones prévues à cet effet.

Les zones de changement sont strictement réservées aux compétiteurs et aux contrôleurs. Les bâtons doivent être couchés au sol pendant les manipulations.

Le barrage horaire est fixé à 12h00 au sommet de l'Oberegg. Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter la course à tout moment dépendant des conditions atmosphériques et des conditions d'enneigement afin de garantir la sécurité des participants.

En cas d'abandon pour cause physique, technique ou dépassement du barrage horaire, les compétiteurs doivent rentrer en contact avec les contrôleurs les plus proches et suivre les

instructions données. Un compétiteur seul ne peut continuer la course. Si telle est sa volonté, il doit rendre son dossard et ne fera plus partie des coureurs suivis par l'organisation, en évoluant sous sa propre responsabilité. L'équipe n'est pas classée.

En cas d'accident : avertir les contrôleurs les plus proches.

Les équipes qui modifient leur choix de parcours (A/B) durant la course ne seront pas classées.

Chaque concurrent se conforme en toutes circonstances aux ordres des contrôleurs, du personnel de la course et du médecin.

Le contrôle de l'ARVA est obligatoire avant d'entrer dans l'aire de départ.

5. Matériel de base de la coupe suisse (par coureur)

Le matériel suivant, cité dans le règlement de la coupe suisse en tant que matériel complémentaire, n'est pas exigé pour le Trophee des Gastlosen : baudrier, longe, mousquetons, lampe frontale, piolet, corde, boussole, altimètre, 2^{ème} paire de lunette ou masque de ski, crampons.

Le matériel suivant n'est pas exigé mais il est recommandé : 4^{ème} couche haut du corps, bonnet (sous-casque, capuche ou similaire), deuxième paire de gants.

Le contrôle du matériel sera effectué systématiquement dans l'aire d'arrivée pour les premières équipes de chaque catégorie. D'autres contrôles inopinés et par pointage peuvent se faire en tout temps, au départ, sur le parcours et à l'arrivée.

6. Classement / remise des prix

La remise des prix a lieu au Restaurant de l'Enclume à Charmey le dimanche 3 mars 2024 à 14h.

Des prix sont distribués aux trois premières équipes de chaque catégorie (licenciés et populaires confondus) comme suit :

Parcours A :

U23 Dames, Seniors Dames, Master Dames I, Master Dames II, Training PDG Dames,
U23 Hommes, Seniors Hommes, Master Hommes I, Master Hommes II, Training PDG
Hommes

Parcours B :

Juniors Filles, Juniors Garçons, Fun pop Dames, Fun pop Hommes, Fun pop Mixte

Un « prize money » de Fr. 300. -- est remis à chaque première équipe des catégories du parcours A (grand parcours).

Les prix sont remis exclusivement lors de la cérémonie de remise des prix. En cas d'absence des coureurs, ils ne seront pas envoyés par la poste.

Un prix souvenir est distribué à chaque participant lors de la remise des dossards.

7. Annulation de la course

En cas de décision d'annulation de la course, le comité d'organisation informera les coureurs de l'option choisie entre :

- Remboursement de la finance d'inscription après déduction d'un montant de CHF 30.- par coureur, permettant de couvrir une partie des frais fixes occasionnés, sans distribution du prix souvenir ;

ou

- Distribution du prix souvenir, sans aucun remboursement de montant, selon les commodités de distribution fixées. L'envoi du prix souvenir sera exceptionnel et soumis au remboursement des frais d'envoi par les coureurs.

8. Non-participation d'un coureur inscrit

En contractant l'assurance d'annulation de notre partenaire inscription MSO Chrono, le coureur non participant peut se voir rembourser le montant de son inscription selon les critères définis par MSO (prendre contact auprès du partenaire).

Tous les autres cas de non-participation ne donnent droit à aucun remboursement de la finance d'inscription. Toutefois, le coureur ayant déjà payé la finance d'inscription peut, s'il le souhaite, contacter le comité d'organisation pour convenir d'un rendez-vous et se déplacer à Charmey pour toucher son prix souvenir.

9. Divers

Des photos et des vidéos seront prises avant, pendant et après le Trophée des Gastlosen. Ces visuels sont libres de droit et pourront être utilisés par l'organisateur pour la promotion de sa course. **Le participant qui ne souhaiterait pas que son image soit utilisée en avisera par écrit l'organisation avant l'événement à l'adresse Trophée des Gastlosen –1637 Charmey.**



Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Pour les cas qui ne sont pas traités dans le présent règlement ou en cas de d'incohérence, les parties s'en remettent au Règlement de la Swiss Cup CAS qui fait intégralement partie des conditions à respecter.

10. Responsabilités

Les ravitailleurs, spectateurs ou tiers doivent se conformer au règlement et se déplacent sous leur entière responsabilité.

En cas d'accident, les organisateurs déclinent toute responsabilité directe ou indirecte envers les concurrents, spectateurs ou tiers.

Ce règlement a été modifié et adopté par le Comité d'organisation du Trophée des Gastlosen le 26 février 2024 suite à la délocalisation de la course.